

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2022/54

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 16 juin 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8

Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD.

Excusé(e)s : Agnès GUIGON (procuration à Claire BOMBRUN), Jérôme MERCOYROL (procuration à Yves LAMOINE), Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Catherine LEYNON (procuration à Carole THOMAS), Philippe EUVRARD (procuration à Philippe BOUNIARD).

Absent : Michel PREVOST

Tiphaine FARGIER a été élue secrétaire.

Objet : Avenant à la délibération 2018/44 portant sur le tarif des droits de place des marchés hebdomadaires à compter du 1er juillet 2022.

Le tarif des droits de place sur les marchés hebdomadaires, fixé par délibération n°2018/44, prévoit que le tarif du mètre linéaire est doublé lorsque le commerçant non sédentaire utilise un branchement électrique communal. Considérant que, dans certain cas, seule une partie du

Envoyé en préfecture le 24/06/2022

Reçu en préfecture le 24/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700050-20220623-202254-DE

stand est concernée par ce raccordement, le maire propose que : « le doublement du tarif pour branchement électrique s'applique uniquement sur le métrage du stand utilisant l'électricité (banque frigorifique, rôtissoire, ...) ».

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier la Délibération 2018/44 ainsi : « le doublement du tarif pour branchement électrique s'applique uniquement sur le métrage du stand utilisant l'électricité (banque frigorifique, rôtissoire, ...) », les tarifs restants inchangés.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 juin 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 24 juin 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

